

SESSION 2011

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

**ÉCRIT 2
ÉTUDE D'UN SYSTÈME, D'UN PROCÉDÉ
OU D'UNE ORGANISATION**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

Le 2 décembre 2008 devant une vingtaine de journalistes, nous lançons un cri d'alarme auprès des pouvoirs publics pour mettre fin à la situation dramatique des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

La question de l'avancée en âge était l'un des deux thèmes principaux de cette conférence de presse.

Cela fait plus de 20 ans que des études sur le vieillissement des personnes handicapées sont publiées. Malheureusement, force est de constater que la carence de solutions alourdit le mal être.

Face à cette détresse, il est de notre devoir d'agir.

Les personnes handicapées s'inquiètent de leur propre avenir. Les parents s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants après eux. Les frères et sœurs s'interrogent sur leur place et leur rôle dans cet accompagnement.

Pour L'UNAPEI, cette préoccupation est au cœur de son projet associatif global, voté à l'assemblée générale de 2006. Dès 2007, le conseil d'administration de l'UNAPEI a mis en place une commission de travail dédiée. Des travaux de cette commission se sont orientés en deux axes : rédiger un document politique propre à notre mouvement et organiser une journée nationale sur ce thème en 2009.

Ce document est le fruit d'une collaboration entre parents et professionnels. Il ne s'agit pas seulement de rappeler les solutions possibles. Ce texte se veut un fil rouge pour nos associations dans les missions qui sont les leurs vis-à-vis des personnes handicapées et leurs familles.

Nos réponses à la question de l'avancée en âge passent également par nos actions de lobbying et notre connaissance des besoins réels, tant au niveau national que local et par une solidarité familiale renforcée que nous devons développer au sein de nos associations adhérentes.

Proposer des réponses adaptées, évolutives, plurielles est notre devoir.

Toutefois, une telle politique ne peut s'exonérer d'un vrai plan d'action pluriannuel de création de places, d'offre de services adaptée.

Ceci implique un véritable engagement de toutes nos associations et un nouvel élan de solidarité de la part de tous nos bénévoles : familles et amis.

Tel est le défi que doit relever une société juste, solidaire et responsable

(Avant propos Conférence JUIN 2009 UNAPEI)

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
ancien nom : Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés)

La ville de X est confrontée au vieillissement de sa population et en particulier des personnes handicapées mentales et leurs parents âgés.

Vous êtes adjoint(e) au service d'action sociale de la ville de X.

Le conseil municipal a décidé pour l'année 2011 d'organiser des assises du Handicap sur 2 jours : les samedi 21 et dimanche 22 mai 2011, au Palais des congrès, de 9h à 17h le samedi et de 9h à 13h le dimanche.

Durant ces assises deux ateliers sont prévus le samedi :

Atelier 1 : Réflexions autour de la loi du 11 février 2005

Atelier 2 : Les besoins de la personne handicapée mentale vieillissante et ses parents âgés.

Un atelier est prévu le dimanche :

Atelier 3 : création d'une structure innovante accueillant les personnes handicapées mentales vieillissantes et leurs parents âgés.

La finalité de ces assises est de créer une structure adaptée aux personnes handicapées, mentales vieillissantes et leurs parents âgés.

Vous êtes chargé(e) d'organiser ces assises et en particulier d'introduire les travaux de l'atelier 1 et d'animer l'atelier 3.

- Lister les éléments du dossier de communication à l'intention des intervenants et des participants en vue de la mise en place de ces assises.
- Développer en particulier la plaquette de présentation de cet événement.
- Réaliser la maquette d'un diaporama introduisant les travaux de l'atelier 1 (6 diapositives maximum, 3 diapositives par page).
- Préparer les différents éléments à aborder lors de l'animation de l'atelier 3.
- Enfin, prévoir l'évaluation de ces assises.

Annexe 1 : Extraits du discours de Valérie Létard du 13 février 2008 devant le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Annexe 2 : article : « Maison de famille » supplément au numéro 255 de l'«Infirmière magazine » décembre 2009

Extraits du discours de Valérie Létard du 13/02/08

Intervention de Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité devant le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Mon intervention d'aujourd'hui s'inscrit dans le contexte tout à fait particulier du troisième anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Au-delà des attentes, des observations et des critiques, le plus souvent justes et pertinentes, qui ont pu être formulées à l'occasion de cet anniversaire, je ne voudrais pas occulter un fait majeur. Cette loi est une loi fondatrice. Cinq millions de personnes handicapées et leurs familles sont directement concernées et elles ont pu, en dépit des difficultés, mesurer combien progressivement notre société est en train de porter un autre regard sur la différence, et en particulier sur le handicap.

Oui, depuis trois ans, nous pouvons convenir qu'il y a eu de grandes avancées pour les personnes handicapées et leurs familles (...).

Le travail qui est devant nous ne doit pas faire oublier ce qui a déjà été réalisé par un effort conjoint de l'Etat et des départements.

En effet il importe de rappeler que :

- Les maisons départementales du handicap ont toutes été installées dans les délais prévus par la loi (1er janvier 2006). L'Etat y consacre des moyens importants qui représentent en termes d'emplois 1 300 équivalents temps plein et plus de 120 millions d'euros en trois ans ;
- La prestation de compensation du handicap (PCH) bénéficie aujourd'hui à plus de 20 000 personnes handicapées. Elle améliore considérablement les sommes qu'elles peuvent consacrer à l'emploi d'une aide humaine. Son montant s'élève en moyenne à 1 300 euros, soit le double de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ;
- Le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école ordinaire a augmenté de 20 % depuis le vote de la loi. 160 000 enfants ont été accueillis à l'école ordinaire lors de la dernière rentrée scolaire. Et l'Etat a accompagné cette démarche puisque 2700 AVS supplémentaires et 1250 places de SESSAD ont été mobilisés en 2008 pour donner à chacun de ces enfants l'accompagnement nécessaire ;
- La loi a donné une impulsion forte à l'emploi des personnes handicapées : même si beaucoup reste à faire, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a baissé de 10 % en trois ans. Au total, les contributions des employeurs qui n'atteignent pas le quota de 6 % de travailleurs handicapés permettent cette année de mobiliser 740 millions d'euros.

Voilà pour les résultats obtenus mais ils ne nous exonèrent pas de persévérer pour une mise en application exhaustive de toute la loi. C'est dans cette logique que les chantiers en cours vont continuer à mobiliser le Gouvernement.

Nous le savons, la loi, les règlements ne pourront pas tout à eux seuls. Au-delà des textes, il y a aussi les pratiques et pour les modifier, c'est la société toute entière qui doit se mobiliser et faire du handicap un enjeu du « mieux vivre ensemble ». Le gouvernement continuera donc avec ténacité à accompagner cette mutation. Mais il restera bien évidemment sensible aux inquiétudes exprimées par les associations.

Maison de famille

Vieillir, source d'inquiétudes... Que devient une personne handicapée le jour de la disparition de ses parents ? En Vendée, un établissement accueille les personnes âgées et leur enfant déficient dans une structure novatrice.

Texte : Catherine Faye
Photos : Marie Genel



Une longue allée arborée. Au loin un château. Le matin, la brume enveloppe la nature d'une atmosphère quasi irréelle. À l'approche de la maison Marie-Claude-Mignet, l'imagination se promène dans de frémissants souvenirs romanesques : domaine mystérieux du *Grand Meaulnes*, château féerique de *Peau d'Âne*...

Il y a quelque chose de cela aux abords de l'établissement qui accueille, depuis un an et demi, quinze familles venues s'installer là pour en finir avec cette angoisse rémanente : celle de l'avenir de leurs enfants déficients devenus adultes. De quelle façon ? En continuant à vivre leur quotidien dans un lieu adapté qu'ils auront investi ensemble. Et où les enfants continueront de vivre une fois leurs parents décédés. Une

solution devenue possible dans cet établissement pionnier de 3 500 m² dont le nom, Marie-Claude-Mignet, rappelle le combat de cette Vendéenne militante pour la défense des droits des personnes handicapées.

Il n'existe, à ce jour, pas d'autres structures de ce type en France. L'établissement se situe dans le prolongement du château du Bois-Tissandeau, propriété du conseil général. Celui-ci, séduit par le projet, n'a pas hésité à financer 90 % de la réhabilitation des lieux, dans le respect des normes sanitaires et sociales. Un investissement de 6,9 millions d'euros grâce à l'engagement de l'association vendéenne Handi-

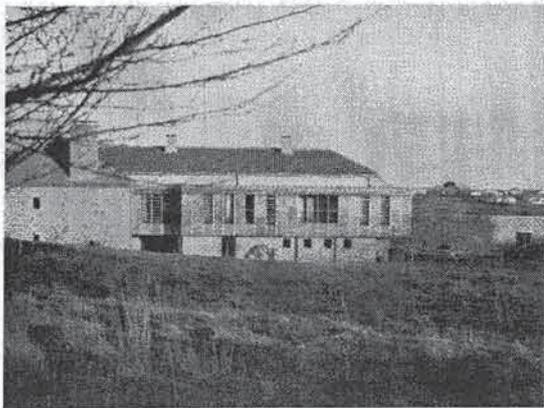
Espoir, des administrateurs et des élus du département. Agencements spacieux, jeux subtils entre pierre, bois et tons chauds invitent au bien-être. Chaque famille dispose de deux studios mitoyens de 35 m², aménageables selon ses goûts. La vie s'y étire... comme dans n'importe quelle maison.

Relations authentiques

9 heures. Ce qui frappe d'emblée c'est l'atmosphère conviviale dans les couloirs et les trois salles à manger. Personnes âgées et adultes handicapés prennent leur petit-déjeuner, lisent le journal... Dans la cuisine du rez-de-chaussée, une demi-douzaine de résidents, avec l'aide de Bénédicte Piveteau, aide-soignante, pèlent les carottes, effeuillent les laitues... Marie-Hélène Oudin, toujours très volubile, s'esclaffe : « *Les carottes... c'est pour rendre aimable !* » Sa mère raconte : « *Le plus dur c'est le premier pas. Ça fait comme un grand vide au départ... À soi de se réorganiser pour retrouver des activités.* » Participer à la vie de la maison est essentiel pour ne pas retirer un sentiment d'utilité à chacun. « *Personnellement je n'ai pas voulu que mes autres enfants aient un jour à prendre ma fille en charge. J'ai décidé de venir ici après le décès de mon mari* », ajoute Claudette, 74 ans, ancienne agricultrice. Très actif et avec une pointe d'humour, Marcel Brochard, 48 ans, qui souffre d'une psychose stabilisée, chantonne « *Pour le plaisir* ». Sa mère, Odette, est restée à tricoter dans sa chambre.



« *C'est un sacré pari de venir s'installer dans un lieu qui n'est ni une maison de retraite, ni un foyer de vie. On a tout à faire et on marche sur un fil tous les jours* », explique Eva Merlet, animatrice. Aujourd'hui, 15 familles se sont installées dans ce prolongement du château du Bois-Tissandeau. Certaines ont quitté leur région, leur famille et leurs amis.





«On est rassurés ici... pour le fiston», expliquent Jean et Nicole Biget, en regardant affectueusement leur fils Jean-François qui habite dans un studio mitoyen. La famille est installée dans une aile du château. Il leur suffit d'ouvrir la porte pour rejoindre le petit Lay qui coule un peu plus bas.

La réunion hebdomadaire sur le programme des activités des résidents est amorcée.

«On arrive à notre planning de la semaine prochaine», annonce Eva Merlet, animatrice.

Un planning qui sert de fil rouge et auquel viennent s'ajouter des activités improvisées... comme une sortie à la patinoire.

La maison Marie-Claude-Mignet combine une culture médico-sociale et l'approche d'une maison de retraite. Avec l'objectif d'accompagner personnes âgées et adultes handicapés dans un constant lien familial. «Ce dont on a rêvé, c'est d'un endroit où des familles pourraient continuer à vivre leur désir le plus profond : aller ensemble jusqu'au bout du chemin. Un espace pour trouver une sérénité et une réponse définitive à la question qu'ils se posent depuis la naissance de leur enfant handicapé : que deviendra-t-il après leur mort ?», explique Emmanuel Bonneau, directeur de l'établissement. «On leur propose de poser leurs valises et de les accompagner dans leur quotidien. Nos résidents sont pris comme ils sont, avec leurs capacités et leurs difficultés.»

Il existe encore peu de structures d'accueil pour les handicapés âgés, exclus après 60 ans des foyers pour adultes et des centres

d'aide par le travail (CAT). Avec l'allongement de leur espérance de vie – elle a doublé pour les trisomiques en 50 ans –, le manque de réponses adaptées aux besoins de leurs familles devient criant.

La maison Marie-Claude-Mignet offre donc une alternative, un lieu où les résidents peuvent vivre comme chez eux mais dans la limite de la collectivité. «Avec une recherche de bienveillance systématique et de bien-traitance», comme l'affirme Sophie Jaunet, psychologue.

«Lieu providentiel»

Il est 10 heures, Christine Arnaud, infirmière à mi-temps, prépare un vaccin antitétanique pour Jeanine Serisier, qui est religieuse. Jean-Paul, son frère de 61 ans, est autiste. «Après le décès de notre mère, il aurait fallu placer mon frère dans un foyer occupationnel. Mais il se serait laissé mourir. J'ai quitté ma communauté pour venir m'installer avec lui dans ce lieu providentiel.» Les portes de leurs chambres donnent sur un couloir lumineux. «Je suis le pivot entre les différents intervenants et je fais du lien», explique Christine Arnaud. Je m'occupe du suivi des traitements, j'appelle les médecins, les kinésithérapeutes. Ce type d'endroit novateur contraste avec ce que j'ai pu voir dans les Ehpad. La prise en charge est globale : on connaît la famille et pas seulement le patient. Dans le couloir passe Missouri, le chat de la maison...



Christine Arnaud, l'infirmière, fait un vaccin antitétanique à M^{me} Serisier, religieuse. Celle-ci s'est installée avec son frère de 61 ans, Jean-Paul, qui est autiste : «J'ai quitté ma communauté pour venir m'installer avec mon frère dans ce lieu providentiel.»



«Aujourd'hui, tu vas te lever», insiste M^{me} Souchet. Dans son lit médicalisé, sa fille se plaint : «Je suis encore fatiguée.» Sur un pan de mur de sa chambre, des créations personnelles aux tons sépia sont affichées : «J'ai fait ça au CAT de Cholet.» Christine, l'infirmière, pose quelques questions et surveille l'évolution de son infection urinaire.



Nicole Biget, 68 ans, coud pendant que son fils Jean-François lit le journal. «Le point commun des familles ici, c'est le handicap, psychologique, physique, mental, d'un des enfants. On est tous très solidaires et cela efface beaucoup de choses : différences culturelles ou sociales. Cela permet aussi de prendre du recul.»



Marie-Claude-Mignet

24 HEURES AVEC



Dans la cuisine du rez-de-chaussée, quelques résidents, avec l'aide de Bénédicte, aide-soignante, pèlent les carottes, effeuillent les laitues... Les légumes seront ensuite cuisinés sur place par Bertrand, ancien chef d'un restaurant réputé de la région.

Les repas sont pris en famille dans l'une des trois salles à manger de la Maison. Les résidents participent au service et débarrassent après les repas... comme chez soi. « Chaque salle à manger n'accueille que cinq familles. Il n'y a pas de brouhaha », explique Jean Biget. À leur table, les Grosge avec qui ils partagent leurs repas: « Ici, la confiance règne, on laisse les portes ouvertes. »



Une condition sine qua non pour les résidents âgés : avoir au moins 60 ans. Et pour les adultes handicapés : qu'ils soient suffisamment stabilisés pour pouvoir vivre en groupe. Une participation de 45,17 euros par jour est demandée à chaque parent. « Entretien préliminaire, motivation... parents et enfants handicapés ont chacun leur mot à dire », explique Corine Fayet, directrice adjointe. Près de 25 personnes sont impliquées dans le fonctionnement de la maison : aides médico-psychologiques, aides-soignantes, veilleurs de nuit, agents de soins, lingère... « Cette structure accompagne les familles là où elles en sont et au rythme où elles peuvent avancer. L'équipe est sensibilisée à cela car elle se retrouve face à des familles et

Clémence Souchet attend l'infirmière près du lit médicalisé de sa fille, Thérèse, qui souffre d'une infection urinaire. Sur une étagère, « Oui je crois », de Mireille Mathieu, et Catherine Courage, de Jacques Duquesne.



Thierry Girard et Marcel Brochard brossent les chevaux qu'ils vont monter au centre équestre qui se trouve près de la Maison. Christine Langlois, aide médico-psychologique, reste avec eux.

Thierry Girard et le chat Missouri. « Je suis contre les fumeurs et contre les alcooliques, affirme ce passionné d'équitation et d'escalade. J'ai fait les 10 adaptés d'équitation dans le Nord, à Liévain ! »

« Aujourd'hui, tu vas te lever », insiste Clémence Souchet. L'infirmière se dirige ensuite vers la chambre d'Alain Girard, le père de Thierry. Il est alité. « Vous voulez toujours être hospitalisé à Cholet? Je voulais savoir ce que vous en pensez », lui demande-t-elle avant de sortir. Pendant ce temps, à l'entrée de l'établissement, d'autres résidents s'activent dans l'atelier où sont stockés les plantes et le matériel pour le bricolage. Claudette « s'en va aux fleurs » dans le parc. Le soleil recouvre la nature et les murs d'une douce chaleur.

non pas à des individus. C'est une dimension nouvelle », explique la psychologue de l'établissement. Accompagnement subtil, négociation dans la relation entre parent et enfant... le travail des professionnels s'appuie essentiellement sur la confiance établie avec les parents.

Des parents heureux

Il est midi. Monique Chevalier, 80 ans, et son fils Rémi, 50 ans, polyhandicapé, sont prêts à aller déjeuner. Dans leurs studios, le rouge est à l'honneur. « Je ne me sens pas dépaycée ici : ma famille n'habite pas loin. Je n'ai pas de regret, car j'ai plus de temps pour moi et je suis moins fatiguée », affirme Monique. Son fils affiche un sourire communicatif. « Ce qui est bien aussi, c'est que si nous avons besoin de soins, on s'adresse tout de suite à l'équipe. »

Une équipe organisée qui consigne et transmet toutes les informations aux différents intervenants. Les transmissions se font à 7 heures, 14 heures et



21 heures. Dans le bureau, où se retrouvent les aides-soignantes, tout est noté dans un cahier : impressions générales, remarques et observations médicales.

Karen Bineau s'enthousiasme : « On se nourrit du fait que les parents soient heureux et pas stressés. Ils se soutiennent entre eux, c'est très motivant. » De son côté, l'infirmière répertorie antécédents familiaux, suivis et rendez-vous avec les médecins dans de grands classeurs.



Confettis, musique, gâteaux... aujourd'hui, c'est l'anniversaire de Brigitte Bossard, issue d'une famille de onze enfants. Elle fête ses 49 ans. Sa mère est attablée, en chaise roulante. Corine Fayet, directrice adjointe, et toute l'assemblée se mettent à chanter : « Non, ne rougis pas, non... tu as, tu as toujours de beaux yeux ! »

Vie en collectivité

En début d'après-midi, on entend des allers et venues à l'entrée de l'établissement : Patricia Barré, aide médico-psychologique, conduit un groupe à une séance d'escalade dans un gymnase de la région. « Cette activité est riche en accompagnement car on confie l'assurance des cordages à un autre patient. Il devient donc responsable de la vie de l'autre... », spécifie-t-elle. Brigitte Bossard, 49 ans, championne de France en sport adapté d'escalade dans sa catégorie, grimpe, harnachée comme les autres, mais avec une agilité particulière. Elle atteint le plafond en quelques secondes et redescend le long des plots, aussi vite qu'un filet d'eau le long d'une roche lisse. Sourire aux lèvres.

Brigitte sait déjà qu'à la maison, Yvonne Bulteau, atteinte d'une sénilité précoce et maman de Claude, trisomique, mais aussi M^{me} Dairain, 80 ans, sont très actives. Avec l'aide de Virginie Rimbaud, aide médico-psychologique, elles viennent de confectionner deux gâteaux pour son anniversaire.

Confettis et musique : tout est en place pour la fête. Jean-François Biget, entre en scène avec un très joli bouquet de fleurs



C'est la fête. Karen Bineau, aide-soignante, travaille à temps partiel : « C'est mieux pour être bien et à fond. » À ses côtés, Claude Bulteau, 40 ans, qui souffre de trisomie 21. Yvonne, sa maman, atteinte d'une sénilité précoce, se sent rassurée et apprécie la solidarité entre les résidents.

« Parents et enfants handicapés ont chacun leur mot à dire. »

qu'il tend en lançant un joyeux : « Voilà ! » Odette Brochard brandit une carte : « Un an de plus et toujours le même sourire. Ne change rien. » S'approcher, se connaître... chaque famille est différente et peut aussi bien avoir envie de communiquer que de rester dans son coin. Difficile dans un premier temps de se dire : « J'ai laissé ma maison : ma vie est ici maintenant... »

Trois fois par an, un « ordre du jour » est organisé. « Cela dure généralement deux heures et on soumet les décisions à l'ensemble des résidents, avec vote consultatif. Le tout est ensuite validé par le conseil d'administration », explique Corine Fayet. Les mots-clés : vie, lien, respect, échanges. Une fois par semaine, une réunion permet d'organiser le planning de la semaine à venir : préparation des repas, lingerie, ateliers, sorties, tout est abordé et chacun fait librement ses remarques. Il est 18 heures Nicole et Jean

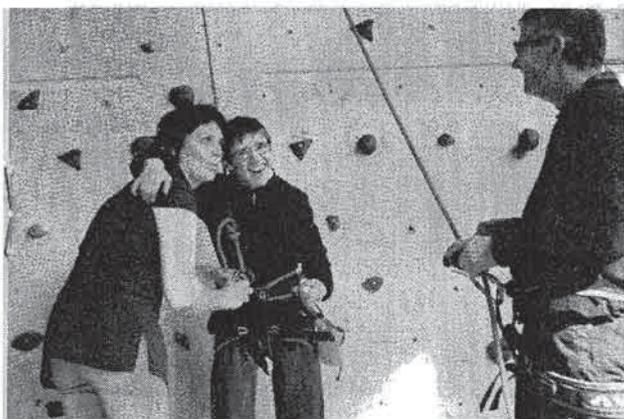
Biget, couples d'anciens opticiens de 68 et 69 ans, habitent la chambre n° 1. Dans leur bibliothèque, le Larousse en 22 tomes. « Il a fallu s'habituer, trouver ses marques et apprendre à vivre en société, mais cela reste à échelle humaine et c'est un bon concept de prise en charge », expliquent-ils. « Avant, notre fils était souvent entre nous deux. Ici, il va au théâtre, au cinéma avec ses copains et un accompagnateur... On s'offre une nouvelle vie à deux », ajoute Jean.

Cette nouvelle dynamique leur a permis de partir trois jours dans leur petite maison de campagne, sans Jean-François, 38 ans. Celui-ci souffre d'un handicap mental suite à un manque d'oxygénation à sa naissance, mais il se débrouille en leur absence car il reste encadré.

Faire naître le désir

L'heure du dîner approche, la famille Biget se dirige vers la salle à manger, un panier à la main avec serviettes et ronds de serviette en argent. Pour Corine Fayet, l'objectif de la maison Marie-Claude-Mignet est bien de « faire naître le désir à ces familles qui ont toujours été dans la réponse aux besoins de leur enfant handicapé. Elles ont souvent renoncé à leur couple ou à leur profession : ici, elles peuvent commencer ou recommencer à faire quelque chose. » ■

Association Handi-Espoir,
Maison Marie-Claude-Mignet,
Le Bois-Tissandeu, 85500 Les Herbiers.
Tél. : 02 51 64 78 00.



À 15 heures, départ en camionnette pour une séance d'escalade dans un gymnase de la région. Brigitte Bossard, 49 ans, est championne de France en sport adapté d'escalade dans sa catégorie. Toute sa famille est venue la féliciter lors de la remise de sa médaille en juillet 2008.